

L'Ami vint de me dire, qu'à ce matin la P. Royale
 a eujoie quérir les Consiell^{rs} de la Cour qui par cy deuant
 auoyent parlo' à Elle, qu'ils suitt Lij^{rs} & Crommon,
 & Franckin (au lieu de Bloch, qui est son Consiere
 au Rollet) & Nivoy d'istants elle trouua, elle
 leur auoit dit, qu'ils eussent veu que Monsieur de
 Hollande auoyent mis entre les mains de la Cour
 les papiers qui concernoyent la Table, elle leur
 auoit voulu recommander cel' affaire, & leur
 demandé si dans les papiers de l'autre costé on
 luy disputoit la Table pour sa personne.
 Sur quoy d'icel' ayant répondu, qu'ils auoyent
 commencé à lire lesd^s papiers, & regardoyent
 de plus près à ce qui estoit de leur contenu,
 Crommon a parlo' entre deux, & dit, que, les ayant
 bien considéré, il n'auoit pas trouué que la Table
 y fust disputée à V. A. R. Sur quoy
 la Princesse dit, que, pour elle, elle se trouuoit
 fort à bout ce qui se jugeroit raisonnable &
 equitable, & qu'elle n'auoit rien de plus à dire.
 Sur ceste entree il se sçait que, peut Elle,
 sur ceste Apparence ils iront lire à la Princesse,
 qu'après auoir veu les papiers, ils n'y ont
 point trouué (comme à la Table) que
 de p. personne y soit disputée, & que se trouuans

deger et au l'ondoy a' d'at. les voyis d'accomodent
ils supplie S. A. R. de leur dire pour qu'il
jour elle auroit agréable de leur dire de
depuis pour ce subject.

Cela fait, l'Ami dit, qu'il procuroit que de
mesme véues on aille faire le mesme compliment

à V. A. Laquelle, j'espère, aura soin de se
souvenir des 3 points dont elle a à faire mention
en four un quatorzième, si c'est qu'on lui parle

de ce qu'il se écrit il n'y a point parlé
d'exclure la Princesse R. de correspondre
que véritablement S. A. n'a pas voulu insister

là dessus, pardevers les Etats d'Hollande,
ou elle auroit creu que l'affaire seroit traitée
comme de Prince à Prince, pour qu'il auroit

V. A. s'y auroit comportée en toute civilité,
mais que maintenant se voyant contre son
de au grand mespris de la Maison portée

à la dernière rigueur de justice, elle se laisse
aller aux persuasions de son conseil, qui l'ont
que la Princesse mineure n'y peut être

à aucune sorte.

V. A. veut qu'au lieu de temps se discorde
d'un pas de cette rigueur, on puisse la faire
passer pour une voie d'accomodement.

En conformité de ce que j'eus l'honneur de
dire à V. A. auant hier, touchant l'instance
que V. A. devoit pour les aff. d'Orange,
j'ay esté des premiers au conseil, à mouvoir,
que, pour le subside ord. le conseil ne
deuroit point faire difficulté d'y pourvoir,
mais que p^r l'extraordinaire, qui estoit
dors tout le Prince seul avoir pu disposer,
il falloit aussi en faire communication à
la Prince Royale, durant ce différend de la
Table, dont la décision n'appartient point
au conseil. et j'ay esté suivi de tous
unanimement.

Je croy que V. A. considérera de sa prudence
que j'ay agi là dedans comme j'y devois
pour toujours maintenir cette Balance
droite, et condamner ainsi ceux qui
par cy devant ont péché horriblement
et injustement d'un costé.

Je supplie très-humblement V. A. que j' puisse
r'avois tous ces divers papiers.